

## COMMUNIQUE DU 23 AVRIL 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Au terme de cette 5<sup>ème</sup> semaine de confinement, je vous apporte quelques informations sur la pandémie actuelle.

Je vous renouvelle le soutien entier de votre Ordre et vous rappelle que nous restons à votre entière disposition pour toute difficulté, conseil, assistance déontologique dont vous pourriez avoir besoin.

### Médecins COVID 19 + Recueil de données

Dans le cadre d'un recueil de données anonymisées et au titre de l'entraide ordinale, nous remercions les médecins qui auraient été réellement dépistés et diagnostiqués COVID + de bien vouloir se manifester via notre adresse internet sécurisé : [haute-garonne@31.medecin.fr](mailto:haute-garonne@31.medecin.fr).

Des discussions ont lieu actuellement sur la possibilité d'une reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle pour les soignants : des données chiffrées et anonymisées n'auront que plus d'impact dans cette prise de décision.

Enfin, dans le cadre d'évolutions péjoratives ou particulières graves, l'entraide ordinale pour chaque confrère et ses ayants-droit doit retenir toute notre attention dès à présent et à l'avenir.

### Prise en charge des patients : ne plus retarder les soins

**Impératif majeur** : ne plus retarder les soins des patients via un parcours organisés par les médecins traitants afin de permettre une reprise de l'activité des médecins toutes spécialités confondues quel que soit le mode d'exercice : salarié, hospitalier ou libéral (en ville ou en établissement).

En première intention, **tout patient suspect d'être infecté au coronavirus** doit prendre contact téléphoniquement avec son **médecin généraliste/médecin traitant**.

**Rappel** : ce parcours est fondamental et doit être largement rappelé, si besoin par l'intermédiaire d'une affiche à la porte du cabinet médical.

Celui-ci jugera, en fonction de la symptomatologie clinique présentée ou évoquée :

- soit de le recevoir si ce dernier ne présente finalement pas de signes suspect d'infection à coronavirus mais une autre pathologie,
- soit de lui proposer une téléconsultation si le patient est suspect d'infection à coronavirus, sans signe de gravité évident initialement,
- soit de l'orienter vers l'une des unités de soins dédiées de proximité afin d'y être évalué.

Merci de **ne pas adresser directement** les patients vers le centre 15, la régulation médicale ou le service d'accueil des urgences.

A ce jour, à titre d'information, 5 médicaments font l'objet d'une attention nationale, voire internationale préoccupante et particulière.

En effet, les médicaments suivants : MIDAZOLAM, PROPOFOL et 3 curares font maintenant partie d'un stock d'état dont la délivrance est réalisée au niveau national, sur demande centralisée par l'établissement de référence départemental.

Après avoir sollicité l'ARS Occitanie, conjointement avec le Docteur Jean THEVENOT, Président du CROM, voici la réponse de son Directeur général adjoint, le Docteur MORFOISSE :

*La question de la reprise d'activité dans les blocs opératoires reste extrêmement sensible. Compte tenu de la pénurie sur les produits de santé (médicaments AR) il n'est pas question, à très court terme et malgré l'amélioration de la situation en Occitanie, d'envisager une reprise de l'activité des blocs en dehors bien sûr des actes liés aux urgences et pour les patients dont le retard de prise en charge génèrerait une perte de chance inacceptable (cancérologie, chirurgie de recours...).*

*Nous avons parfaitement conscience, après plusieurs semaines de déprogrammation, que l'évaluation bénéfiques – risques devient de plus en plus difficile et peut soulever certains questionnements déontologiques et éthiques. Ces questions sont actuellement travaillées au niveau national dans le cadre du dé confinement progressif annoncé par le Président de la République à compter du 11 mai 2020.*

*Dans l'attente de ce cadre national qui donnera une feuille de route à la « re - programmation » progressive des activités, il est plus que jamais important de maintenir la position actuelle afin de limiter la circulation du virus et de privilégier l'utilisation de ressources rares pour les patients toujours actuellement pris en charge dans les unités de soins critiques.*

### Femmes enceintes : point d'informations

A la demande du réseau de périnatalité Occitanie, voici deux liens de documents dans la cadre de la prise en charge des femmes enceintes et des nouveaux nés pendant la période de pandémie COVID 19 : [http://www.ordmed31.org/IMG/pdf/20200331\\_note\\_covid19\\_vf-2.pdf](http://www.ordmed31.org/IMG/pdf/20200331_note_covid19_vf-2.pdf) et [http://www.ordmed31.org/IMG/pdf/202004\\_organisation\\_retourdomicile\\_covid\\_vf-2.pdf](http://www.ordmed31.org/IMG/pdf/202004_organisation_retourdomicile_covid_vf-2.pdf).

Nous vous transmettons également un clip via le lien suivant : <https://youtu.be/-HcSCDb-wMU>, réalisé par des soignants dont notre consœur le Docteur Béatrice GUYARD BOILEAU, à destination des femmes enceintes et de leur entourage et des médecins qui les accompagnent.

## Téléconsultations

Les dispositions transitoires des téléconsultations en cette période de pandémie sont rappelées sur le site ameli.fr via le lien suivant : <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/actualites/covid-19-tout-savoir-sur-la-teleconsultation-et-les-actes-distance>.

## Masques

Tous les médecins libéraux ont le droit à une dotation personnelle de 18 masques par semaine dont 6 FFP2 (???) :

<https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/detailsMessageBuilder.do?id=30756&cmd=visualiserMessage>

Pour les médecins actifs à exercice libéral qui auraient des difficultés particulières dans leur exercice et en plus de leur dotation personnelle en pharmacie d'officine, le CDOM31 pourrait leur attribuer, **au titre de la solidarité médicale nécessaire**, une dotation de « *dépannage* » afin qu'ils puissent maintenir leur activité dans les meilleures conditions.

En cas de besoin, merci de vous manifester exclusivement par mail à l'adresse suivante : [haute-garonne@31.medecin.fr](mailto:haute-garonne@31.medecin.fr).

Nous vous rappelons que l'Ordre des médecins veille, autant que faire se peut, à garantir à chacun des médecins une protection par masque indispensable et incontournable.

**Tableau d'équivalence des normes pour l'importation de certains masques** de protection pendant la crise sanitaire du COVID-19 :

<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/uploads/files/Covid-19/Tableau-equivalences-normes-au-8-avril-2020.pdf>

Voici, le [texte de référence](#) ainsi qu'une [synthèse de l'OMEDIT IDF](#).

## Unité des Soins Dédiées COVID

Les 60 USD COVID restent bien sûr ouvertes et adaptent leur activité en fonction de la demande. Celle-ci est fortement en baisse actuellement puisque l'épidémie régresse également dans notre département.

Pour autant la vigilance reste de mise et la période du déconfinement annoncée à compter du 11 mai 2020 nous impose de préparer une réponse à une éventuelle reprise ou rebond de l'épidémie par une organisation territoriale des plus adaptée.

Je vous rappelle que depuis le 23 mars 2020, c'est plus de 10.000 consultations spécifiques réalisées dans ces unités ... et au total plus de 30.000 patients suspects d'infection à coronavirus reçus au sein des cabinets de médecine générale (consultations et téléconsultations) et confinés à domicile avec un suivi spécifique opéré via le site ORUMIP.

### **RAPPEL des aides financières possibles – cotisations sociales**

La période épidémique actuelle a mis une contrainte économique particulière sur l'ensemble des praticiens libéraux. N'hésitez pas à vous renseigner pleinement auprès de votre conseiller bancaire ou de votre expert-comptable afin de faire un point sur votre situation personnelle. Cette démarche permettra au moment de la reprise d'activité attendue de rester pleinement mobilisés dans les meilleures conditions à l'exercice de votre spécialité.

#### **Gouvernement - Communiqué de presse – Covid 19 :**

**Les dispositifs d'aides publiques ouverts aux professionnels libéraux de santé :**

[https://minefi.hosting.augure.com/Augure\\_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=3F61156A-0514-4C89-9AE6-D23EF82A0F32&filename=1004%20-%20Covid-19%20-%20Les%20dispositifs%20d%E2%80%99aides%20publiques%20ouverts%20aux%20professionnels%20lib%C3%A9raux%20de%20sant%C3%A9.pdf](https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=3F61156A-0514-4C89-9AE6-D23EF82A0F32&filename=1004%20-%20Covid-19%20-%20Les%20dispositifs%20d%E2%80%99aides%20publiques%20ouverts%20aux%20professionnels%20lib%C3%A9raux%20de%20sant%C3%A9.pdf)

**Prêts garantis par l'Etat :** <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

**URSSAF :** <https://www.urssaf.fr/portail/home/praticien-et-auxiliaire-medical/actualites/covid-19--mesures-daccompagnemen.html>

**CARMF :** <http://www.carmf.fr/page.php?page=actualites/divers/2020/faq-covid-19.htm>

### **Association MOTS**

La période épidémique actuelle a mis une contrainte psychologique particulière sur l'ensemble des praticiens quelle que soit leur modalité d'exercice.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous ou auprès de l'association **MOTS**.

**MOTS**, association créée pour venir en aide aux médecins est particulièrement active en cette période très difficile que nous traversons. N'hésitez donc pas à téléphoner au **0608 282 589** pour obtenir tout conseil ou aide dont vous pourriez avoir besoin (soutien psychologique, aide financière, ...).



Pensez à vous, pensons à nous, pour nos patients et notre société.

Bien confraternellement.

**Professeur Stéphane OUSTRIC**  
Président

**Rappel des anciens communiqués :**

- [CORONAVIRUS COVID 19 - 13 mars 2020](#)
- [Communiqué du 15 MARS 2020](#)
- [Communiqué du 16 MARS 2020](#)
- [Communiqué du 17 MARS 2020](#)
- [Communiqué du 18 MARS 2020 MASQUES](#)
- [Communiqué du 18 mars 2020 sur les Arrêts de travail](#)
- [MODELES CONTRATS D'ADJOINT ET D'ASSISTANT - 18 mars 2020](#)
- [Communiqué du 19 mars 2020](#)
- [Communiqué du 25 mars 2020](#)
- [Communiqué du 31 mars 2020](#)
- [Communiqué du 3 avril 2020](#)
- [Unités de soins dédiées COVID 19 – 3 avril 2020](#)
- [Information Accueil Sourd et COVID19 - 6 avril 2020](#)
- [Communiqué du 9 avril 2020](#)
- [Procédures de prophylaxie antithrombotique - 9 avril 2020](#)